

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 25 (1988)  
**Heft:** 893

**Rubrik:** Asile

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Affaires de comptes

(y) Les chèques postaux et les établissements bancaires ne se veulent pas rivaux, mais complémentaires. Ce beau principe a inspiré notamment une convention, signée en 1978 par l'entreprise des PTT et l'Association des banquiers. Il s'agissait de trafic des paiements, les

partenaires se disaient *disposés à collaborer d'une façon franche et loyale, étant entendu que les limites éventuelles de cette collaboration s'inscrivent dans la sauvegarde des intérêts commerciaux et de l'autonomie de chaque partenaire.*

Or voilà que les services financiers postaux, traditionnellement bénéficiaires, avec un taux de couverture des frais compris entre 110 et 120%, envisagent de sauvegarder leurs intérêts commerciaux, c'est-à-dire leur attractivité, en rémunérant dès l'année prochaine les avoirs sur comptes de chèques postaux. Rien de sensationnel: ni le montant limite portant intérêt (maximum 30'000 francs contre 250'000 sur les comptes privés bancaires), ni le taux que la Loi sur le service des postes contraint à maintenir 1% au-dessous du taux d'escompte de la Banque nationale; on atteindrait donc tout juste le 1,5%, à comparer avec les taux doubles en vigueur dans les banques pour des placements analogues. Le montant des avoirs sur CCP à rémunérer ne dépasserait pas les quatre milliards de francs, soit environ un tiers du total des sommes déposées auprès des services financiers des PTT.

Malgré sa modestie, le projet du «géant jaune» soulève des tempêtes du côté des banques. Elles enragent de voir leur partenaire utiliser enfin une possibilité légale, négligée jusqu'ici par gain de paix (?) ou tout simplement par manque de sens du marketing — celui-là même qui saisit par bonheur désormais aussi les grandes régies et certaines entreprises publiques, sinon toutes les administrations. Pour contrer le projet des PTT, l'Association suisse des banquiers envoie donc l'Union des banques cantonales, lesquelles se sentent — à tort ou à raison — les plus menacées. Très fin: lancer les établissements les plus proches de l'Etat contre une grande régie fédérale. Moins fin: le faire avec les armes classiques des groupes de pression, toujours prêts à intervenir auprès des décideurs, et à leur faire peur en peignant le diable sur la muraille. A en croire les banques, les

PTT, pour réaliser leur projet, devraient créer toute une infrastructure, mettre au point le «compte salaire postal» et dépenser entre 35 et 200 millions de francs par année pour l'exploitation du nouveau système.

## Procès d'intention

Tant d'investissements entraînent la nécessité d'une fuite en avant — comme si les PTT n'avaient pas, en matière de télétraitement en particulier, démontré qu'ils savaient absorber certaines erreurs coûteuses. Quoi qu'il en soit, soudain soucieuses de démocratie, les banques demandent d'ores et déjà l'ouverture d'un grand débat public, pour le cas où les PTT poursuivraient dans l'horrible direction précitée.

Face à ce procès d'intention prévisible, M. Schlumpf, dans son discours de l'automne dernier devant les banquiers réunis en assemblée annuelle, avait fait preuve d'une belle sérénité. M. Ogi qui doit, lui, ménager son avenir, mettra sans doute moins de zèle à l'ouvrage. Mais les PTT, qui sentent bien la difficulté à retenir, pour ne pas dire attirer, la clientèle privée des chèques postaux, ont bien l'intention de mener leur projet à chef. Le nouveau directeur général de la poste, Jean Clivaz, socialiste, n'a pas manqué l'occasion de ses 100 jours pour relancer l'affaire, en principe du ressort de son collègue Binz, PDC de son état. Bref, les centaines de milliers de titulaires de CCP individuels assisteront à quelques belles empoignades avant de toucher une modeste rémunération de leurs avoirs. Le temps pour eux de constater «les limites éventuelles» de la collaboration entre les chèques postaux et les banques. ■

ASILE

## Ceux qui bougent

(réd) Tandis que nos frontières se ferment, des Suisses s'engagent à l'intérieur du pays pour que la notion d'asile garde un sens et ne se résume pas à des comptages et des statistiques annuels permettant d'afficher un air triomphateur lorsque le nombre de demandes est en baisse, ou catastrophé s'il a augmenté.

Ainsi dernièrement, à Lausanne, plus d'une centaine de personnes ont répondu à l'appel d'Inter-Eglises et de SOS-Asile; après une partie informative («retombées» de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'asile), l'assistance a été conviée à s'engager concrètement sur plusieurs plans: hébergement, cours de français, accompagnement lors de démarches diverses, aide financière, etc.

Signalons aussi la parution de la brochure *Roumanie: fuir une situation sans espoir*, éditée par la commission d'information de SOS-Asile-Vaud, qui poursuit son effort pour éclairer le public sur la situation dans les pays «producteurs» de réfugiés.

Inter-Eglises, Valentin 9, 1004 Lausanne. Tél.: 021 20 79 35.

SOS-Asile, p.a. CRT, Montmeillan 15, 1005 Lausanne. Tél.: 021 22 97 51 et 22 65 37.

SOS-Asile, commission d'information, case postale 543, 1000 Lausanne 17.

## Comptes de DP

A propos de comptes, merci à tous ceux qui ont payé le renouvellement de leur abonnement. Et merci aussi par avance aux retardataires et aux étourdis qui le feront ces prochains jours. Ils nous éviteront ainsi des frais de rappel. Ceux-ci seront en effet mis sous pli le jeudi 11 février.